



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
MAIRIE DE BONNEUIL-en-FRANCE
15, rue de Gonesse
95500 – BONNEUIL-en-FRANCE

Tél. : 01.39.86.30.40

Fax : 01.39.93.67.08

E-mail : mairie@bonneuil-en-france.fr

Date de convocation : 16/02/2024

Date d'affichage : 16/02/2024

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Abdellah BENOUARET, Maire.

Présents : Abdellah BENOUARET, Claude BONNET, Bernard BREGÉAT, Régine GUYON, Nabil ABID, Jessica MAUDUIT, Myriam LOPES, Pierre HAUTEFEUILLE, Jean-Michel GIOLITO, Samuel GUILON, Christine SARTENA, Laurence DELFIN est arrivée à 19h03.

Représentés avec pouvoirs : Jean-Claude BONNEVIE à Jean-Michel GIOLITO
Dominique LOUREIRO à Myriam LOPES

Absents : Haissata CAMARA

Secrétaire de séance : Jessica MAUDUIT

1) ACQUISITION A L'AMIABLE D'UN BIEN IMMOBOILIER 13RUE DE DUGNY.

Considérant que la Société CIVILE HORIZON 3000 représentée par son gérant M. Gilles BOURGERY a mis en vente un terrain bâti, cadastré AL 72 d'une contenance de 2971 m² situé au 13 rue de Dugny 95500 BONNEUIL EN France. La commune souhaite acquérir ce terrain bâti moyennant le prix principal de 780 000.00€ (sept cent quatre-vingt mille euros) les frais d'acquisition étant à la charge de la commune (frais de notaire et frais d'agence). Pour faire extension de l'école + Gymnase. Vote à l'unanimité

2) ACHAT VEHICULE.

Le Conseil municipal,

DECIDE

L'achat d'un véhicule RENAULT TRAFIC 9 places année 2013, pour le déplacement centre de loisir à la journée, sportif, et sortie pour séniors. Pour un montant de 11 000.00€ (onze mille euros). Vote à l'unanimité.

3) OBJET : Plan financement prévisionnel pose de borne IRVE

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel pour l'installation des bornes IRVE.

4) Convention de Partenariat entre une Commune et SENIORITE

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire,

La commune conventionne avec SENIORITE en mesure de mettre en place l'offre de service nécessaire à la prise en charge des usagers.

La présente convention poursuit ainsi un double objectif :

- Proposer une offre de service nécessaire à la prise en charges des usagers

Les personnes accompagnés concernées :

- Les personnes âgées de 60 ans et plus
 - Les personnes handicapées de 20 à 60 ans,
 - Les personnes momentanément en perte d'autonomie.
- Vote à l'unanimité.

5) PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX VOYAGES SCOLAIRES DES COLLEGIENS ET LYCEENS

La commune souhaite mettre en place une participation financière aux voyages à scolaires des collégiens et lycéens, domiciliés à Bonneuil- En-France suivant les modalités suivantes :

La commune prend en charge 50 % du montant, et 50 % du montant reste à la charge des familles.

Un justificatif de domicile (avis d'imposition ou attestation CAF) devra être fournie.

La participation sera versée directement aux familles à réception de la facture correspondante

Vote à l'unanimité

6) REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Vu la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation ;

Le conseil municipal délibère, à l'unanimité

1°) approuve la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 24.002 du 8 février 2024 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ; pour un montant de 1 998 239.03€

La séance s'est levée à 19h56

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,

Abdellah BENOURET.

